

Amendes de police : le Département mobilise plus de 466.000 EUR pour sécuriser les transports et la circulation



En 2020, l'Etat a versé au Conseil Départemental de l'Ariège la dotation provenant du produit des amendes de police imposées en 2019. Elle s'élève cette année à plus de 466.000 EUR.

Cette dotation est destinée aux communes et groupements de communes de moins de 10.000 habitants. Elle a vocation à financer des aménagements pour les transports en commun, tels que des équipements améliorant la sécurité des usagers, l'accès et les liaisons entre les réseaux, mais elle intervient également pour des opérations liées à la circulation routière comme l'étude et la mise en oeuvre de plans de circulation, la création de parcs de stationnement ou encore l'installation de radars pédagogiques.

La répartition de cette dotation est basée sur les demandes exprimées par les communes. Les Conseillers Départementaux, réunis en commission permanente, ont attribué les différentes aides pour un taux de 30 % du montant des travaux d'aménagement.

Estelle Tabeaud

Directrice de la Communication

05 61 02 09 77

etabeaud@ariego.fr